Département du FINISTERE Ville de QUIMPER Route de Cuzon

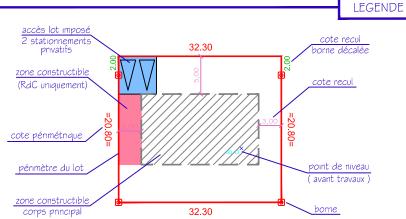
Réf.: n° 23.644 - Septembre 2023

Lotissement "Les Coteaux de Cuzon"

Permis d'aménager n° PA 029 232 21 00004 délivré le 8 septembre 2022







Réseaux (PROJET)

sens de faitage imposé talus planté à la charge de l'aménageur

courbe de niveau ave

tranchée de fouille archéologique

coffret électrique

citerneau AEP citerneau télécom

boîte EU

boîte EP

← 50.70 cote voirie finie

SNC Les Coteaux de Cuzon



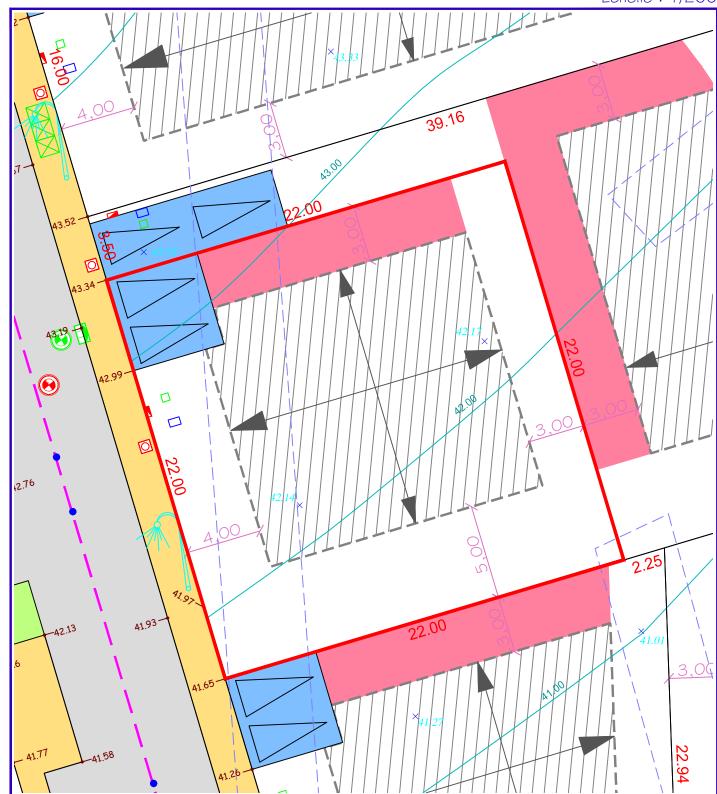


Plan du Lot n°25

- Référence cadastrale : EM nº 1 15 - Contenance cadastrale: 4a84ca - Superficie réelle : 484 m² environ - Superficie de plancher maximale : 160 m²



Echelle: 1/200



NOTA : - Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales des fonds supéneurs.

L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.

- · La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage et devra être vénfiée par
- l'acquéreur de la parcelle et son maître d'oeuvre ou son constructeur avant le démarrage de la construction. En cas d'incohérence entre le plan et la réalistion sur site, l'acquéreur contactera impérativement l'aménageur. Les cotes de la dalle du rez-de-chaussée devront impérativement tenir compte des cotes projet voine du lotissement, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21/12/2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'inténeur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limites de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé avant aménagement d'ensemble du lotissement. Le nivellement est rattaché au système N.G.F. IGNG9 (précision : +/- 0.05 m).
- Les futurs projets doivent tenir compte des altimétries de trottoirs et chaussées indiquées sur les plans ainsi que des altimétries des niveaux finis.
- Chaque propriétaire devra prévoir à ses frais une étude de sols et un puisard pour la rétention d'eaux pluviales à la parcelle.



Cornouaille Ingénierie et Topographie F. ROCHETTE - O.QUERE

2, allée Emile Le Page - 29000 QUIMPER Tél. 02 98 10 29 60

quimper@cit-geo.fr

